

Burundi : Nkurunziza affirme que la Constitution n'a pas été amendée en sa faveur

@rib News, 07/06/2018 à 10h00 Source Xinhua Le chef de l'Etat burundais Pierre Nkurunziza, qui a promulgué jeudi (photo) la nouvelle Constitution adoptée lors du référendum du 17 mai 2018, laquelle succède à celle de 2005, a affirmé que cette dernière n'avait pas été amendée en sa faveur.

"Je voudrais vous annoncer que la Constitution de 2005 n'a pas été amendée pour le Président Pierre Nkurunziza, comme les détracteurs de notre pays l'enseignent à tout vent (...). Pour preuve, je voudrais vous confirmer que je soutiendrai avec tout mon cœur le prochain Président de la République qui sera élu conformément à cette nouvelle Constitution promulguée aujourd'hui", a annoncé le président Pierre Nkurunziza à Bugendana dans la province de Gitega. Dans son discours à la nation prononcé à Bugendana lors des cérémonies de présentation de cette nouvelle Constitution, promulguée jeudi au palais présidentiel de Gitega, le président Pierre Nkurunziza a indiqué que ce texte était pour tous les Burundais, ceux qui avaient voté pour, ceux qui avaient voté contre et ceux qui ne s'étaient pas rendus aux urnes. Il a également clarifié certaines de ses dispositions. "La nouvelle Constitution ne vient pas remplacer les institutions issues des dernières élections de 2010 car ces dernières continueront à fonctionner jusqu'aux prochaines élections de 2020 (...) Le Premier ministre prévu dans cette nouvelle Constitution ne va pas être nommé avant 2020", a souligné le président Pierre Nkurunziza. Le chef de l'Etat est revenu sur la genèse de cette nouvelle Constitution, la comparant à un jeune homme de 18 ans en référence à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation de 2000, qui a donné naissance à la Constitution de 2005 remplacée par la Constitution promulguée jeudi. M. Nkurunziza a affirmé qu'aucun régime parmi ceux qui l'avaient précédé après la signature de cet accord n'avait daigné mettre en exécution certaines de ses dispositions et que seul son gouvernement avait pu le faire jusqu'à amender la Constitution de 2005 qui contenait plusieurs imperfections gênant leur mise en application. Ainsi, a-t-il souligné, cette nouvelle Constitution vient renforcer et faire respecter la souveraineté et l'indépendance nationales. Il a également demandé aux pays qui hésitent à l'étranger des Burundais poursuivis dans leur pays d'origine de les extraditer, leur demandant "de choisir entre l'intégrité de les garder sur leur territoire et celui de coopérer avec le Burundi". Il a aussi appelé les réfugiés burundais à rentrer dans leur pays natal, à l'instar de ceux qui ces derniers temps se rapatrient volontairement de façon satisfaisante". Les cérémonies de présentation de la nouvelle Constitution ont été couvertes en direct par la Radiotélévision nationale Burundi (RTNB) avec des cars de reportages acquis grâce à la coopération technique avec la République populaire de Chine, une première au Burundi.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});